



CHECK-LIST pour le CCTP de missions d'élaboration du PCAET (Août 2017)

Pourquoi une check-list en amont de la rédaction du cahier des charges ?

Alors que l'échéance de publication des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) est fixée en décembre 2018 pour les EPCI entre 20 000 et 50 000 habitants, et que de nombreuses collectivités s'appuient sur des consultants pour élaborer ces documents, cette courte note permet de passer en revue les conditions minimales qui permettront à cette prestation d'apporter une réelle plus-value. AMORCE et l'APCC ont réalisé cette check-list pour faciliter l'établissement d'un bon cahier des charges des missions d'accompagnement à l'élaboration du PCAET.

Difficile satisfaction des deux parties dans les marchés d'étude

De nombreux EPCI cherchent à missionner des consultants pour les accompagner dans l'élaboration de leur plan climat air énergie territorial (PCAET). Les retours d'expérience des prestations d'élaboration de planifications (PCET, PCAET, PLU...) montrent que le niveau de satisfaction est variable. Il n'est pas rare que le maître d'ouvrage exprime une déception sur la plus-value apportée par le prestataire extérieur. De leur côté, nombre de consultants considèrent qu'ils ne travaillent pas dans des conditions optimales en raison d'un budget alloué insuffisant pour mener un travail de qualité ou parce que les maîtres d'ouvrages ne seraient pas assez précis sur leur besoin et sur le cadrage de la mission.

Dans le cas des PCAET, le contenu augmente... et les moyens financiers plafonnent

Sur cette toile de fond classique des relations maître d'ouvrage / prestataires, des évolutions réglementaires ont changé la donne en renforçant les exigences sur le contenu des plans climat énergie. Le passage du PCET (Lois Grenelle) au PCAET (Lois de Transition énergétique pour la Croissance Verte) s'accompagne d'un élargissement de l'éventail des thématiques à couvrir.

Les 9 domaines sur lesquels porteront le diagnostic, la formulation de stratégie avec objectifs et l'élaboration du plan d'action, sont les suivants

- a) Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- b) Renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments,...)
- c) Maîtrise de la consommation d'énergie
- d) Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- e) Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur¹
- f) Productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- g) Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- h) Développement coordonné des réseaux énergétiques
- i) Adaptation au changement climatique

De plus, les PCAET doivent faire l'objet d'une Evaluation Environnementale Stratégique

Dans le même temps, les budget des collectivités sont sous contraintes et les enveloppes prévues pour les marchés de prestation de PCAET semblent être du même ordre de grandeur que celles des anciens PCET.

Pour un meilleur usage des prestations de consultants

Une partie de la solution est du côté de financements complémentaires, comme AMORCE le défend avec la revendication d'attribution d'une fraction de la contribution climat aux EPCI en charge de PCAET. Une autre est du côté du renforcement de la productivité des consultants par l'effet d'apprentissage. Mais dans tous les cas, il est utile de faire en sorte que les prestations des consultants apportent d'avantage. AMORCE et l'association des professionnels en conseil climat (APCC) considèrent qu'avec une meilleure préparation de la mission externe par le maître d'ouvrage, le prestataire pourrait utiliser le volume de jours disponibles de manière plus productive, que celui-ci soit modeste ou important.

Des conditions initiales à vérifier : une check-list en 30 points

Sur cette idée, et en complément de la note d'aide à l'élaboration des cahier des charges de PCAET établie par l'ADEME début 2017, AMORCE et l'APCC ont identifié des éléments de contexte qui pourraient accélérer le travail du consultant et maximiser les apports de son intervention. La situation est plus favorable lorsque :

- les grands enjeux sont identifiés et expliqués
- les connaissances gratuites disponibles sont repérées
- les principales dynamiques en cours sont décryptées
- une organisation interne est en place
- les services et livrables attendus sont exprimés

Une première validation par des collectivités mi-2017

Cette check-list a été présentée et discutée avec des collectivités lors d'un webinaire animé par AMORCE le 7 juillet 2017. Un comité de relecture a été constitué :

Aurélié DELBIGOT : CA Pau Béarn Pyrénées

Cécile GREFFION, CC Beauve Val de Loire

Anne-Cécile Fouvet, Responsable développement durable, Chambéry Métropole

Camille SPAETH, Chargée de mission développement durable et environnement, CC de Petite Camargue

Delphine LEPAGE, chef de projet TEPOS, CC Ile d'Oléron

Geneviève BOISSIN, Responsable du service environnement et énergie, CA Ventoux Comtat Venaissin,

Ludivine MUNTZER, Chargée de mission énergie-climat, Métropole Nice Côte d'Azur

Les échanges nous amènent à penser que, lorsqu'elles sont réunies avant l'établissement du marché, ces conditions augmentent significativement les chances d'une prestation profitable pour les deux parties. Ces conditions ont été assemblées sous la forme d'une liste de contrôle (check-list) en 30 points que l'agent peut utiliser avant d'établir le cahier des charges des missions d'accompagnement à l'élaboration du PCAET.

La trentaine de points sont des conditions contribuant bon exercice d'une mission externe d'accompagnement. Lors de la rédaction du CCTP, la collectivité met toutes les chances de son côté si les 20 points encadrés rouge sont validés.

CHECK-LIST pour le CCTP de missions d'élaboration du PCAET

			OUI	PARTIEL	NON
A GRANDS ENJEUX					
		Les attentes réglementaires PCAET sont identifiées (1) :			
		Ce que demandent la loi TECV et la SNBC	<input type="checkbox"/>		
		Ce que demandent le SRCAE/SRADET et le PPA	<input type="checkbox"/>		
		Les enjeux clefs du territoire sont identifiés			
		Les principaux enjeux air-énergie de l'habitat sont repérés	<input type="checkbox"/>		
		Les principaux enjeux air-énergie de la mobilité sont repérés	<input type="checkbox"/>		
		Les principaux enjeux air-énergie de l'industrie sont repérés			
		Les principaux enjeux air-énergie de l'activité agricole sont repérés			
		Les principaux enjeux air-énergie liés à la consommation de biens et services sont repérés			
		Les principaux enjeux liés à la capacité du territoire à produire localement des énergies sont identifiés	<input type="checkbox"/>		
		Les principaux enjeux liés au changement climatique sont repérés	<input type="checkbox"/>		
		Les évolutions en matière d'occupation des sols sont repérées en vue du futur diagnostic de stockage carbone			
B CONNAISSANCE DISPONIBLE					
		Les données de planification et de projets territoriaux disponibles en interne sont identifiées (2)	<input type="checkbox"/>		
		<i>Ce qui dit le projet de territoire</i>			
		<i>Ce que dit l'Agenda 21 ou le rapport DD</i>			
		<i>Ce que dit le SCOT</i>			
		<i>Ce que dit le PLU</i>			
		<i>Ce que dit le PDU</i>			
		<i>Ce que dit le PLH</i>			
		<i>Ce que dit le PCET</i>			
		<i>Ce que dit le bilan GES territorial</i>			
		Les données potentiellement disponibles en externe sont identifiées (3)	<input type="checkbox"/>		
		<i>Données de l'Etat</i>			
		<i>Données du Conseil Départemental</i>			
		<i>Données du Conseil Régional</i>			
		<i>Données du SoEs</i>			
		<i>Données de la DDTM</i>			
		<i>Données issues du syndicat de l'énergie (le cas échéant)</i>			
		<i>Données des agences énergie air climat</i>			
		<i>Données de l'observatoire GES et de l'AASQA</i>			
		<i>Données des entreprises de fourniture, transport distribution d'énergie</i>			
C DYNAMIQUES EN COURS					
		En interne, les principaux sujets de consensus sont identifiés	<input type="checkbox"/>		
		En interne, les principaux sujets de dissensus sont identifiés			
		En interne, les principales actions air-énergie-climat sont répertoriées (bilan PCET le cas échéant)	<input type="checkbox"/>		
		En interne, les principaux acteurs en charge du suivi et de l'approbation de votre PCAET et de l'EES sont identifiés (4)	<input type="checkbox"/>		
		En externe les principaux sujets de consensus sont identifiés	<input type="checkbox"/>		
		En externe les principaux sujets de dissensus sont identifiés			
		En externe les principales actions air-énergie-climat sont répertoriées	<input type="checkbox"/>		
		En externe, les principaux acteurs sont identifiés			
D ORGANISATION INTERNES & MOYENS					
		Le calendrier politique est décidé	<input type="checkbox"/>		
		Le chef de projet est désigné	<input type="checkbox"/>		
		La composition du comité de pilotage et autres instances est déterminée			
		Le rôle du comité de pilotage et d'autres instances est déterminé			
		Le dimensionnement des temps de rencontre entre le prestataire et la collectivité est identifié			
		Le temps de travail possible des agents est défini	<input type="checkbox"/>		
		Les compétences techniques disponibles sont identifiées			
		Le travail qui sera réalisé en interne et celui confié au prestataire sont distingués	<input type="checkbox"/>		
E SERVICE & LIVRABLES					
		Le besoin de connaissance et compréhension supplémentaire à apporter par le prestataire est défini	<input type="checkbox"/>		
		Les services attendus de la mission externe sont définis (5)	<input type="checkbox"/>		
		Les livrables attendus sont définis (forme et contenu)			
		Choix d'organisation de l'AO est défini (un seul appel d'offres, décomposition par lots, AO spécifique à l'EES...)	<input type="checkbox"/>		

Notes

(1)

- Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance verte – articles 179 et 188.
- Décret 849 du 28 juin 2016 (relatif au plan climat-air-énergie territorial)
- Arrêté du 4 août 2016 (relatif au plan climat-air-énergie territorial)
- Décret 972 du 18/07/16 (assouplissement de la confidentialité des données)
- Décret 973 du 18/07/16 (précise les données, le contenu, les formats)
- Arrêté du 18/07/16 (précise les modalités de mises à disposition)
- Arrêté du 07/07/16 (relatif aux installations de production et de stockage)
- SNBC – Stratégie Nationale Bas carbone

(2)

- SRCAE – Schéma Régional Climat Air Energie
- SRADDET
- PPA – Plan de Prévention de l'Atmosphère (le cas échéant)
- SCOT – Schéma de Cohérence Territorial (le cas échéant)
- PLU – Plan Local de l'Urbanisme (le cas échéant)
- PDU – Plan de déplacement Urbain (le cas échéant)
- PLH – Plan Local de l'Habitat (le cas échéant)
- PCET – Plan Climat Energie Territorial (le cas échéant)
- Bilan des émissions de GES ou Bilan Carbone, Patrimoine & Compétences et Territoire (le cas échéant)

(3)

- SOeS (Service statistique du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/energie-climat/r/toutes-energies-donnees-locales-denergie-2.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=25003&
- Plateforme open data commune à GRTGaz et RTE : <https://opendata.reseaux-energies.fr/pages/accueil/?flg=fr>
- Plateforme Enedis : <http://www.enedis.fr/open-data>
- Plateforme GRDF : <https://opendata.grdf.fr/pages/accueil/>

(4) : (services concernés, élus décideurs)

(5) : avec indication du niveau d'ambition (notamment pour la concertation et la communication)

Ressources générales

AMORCE : www.amorce.asso.fr

APCC : <http://apc-climat.fr/>

Centre de ressources PCAET : <http://www.territoires-climat.ademe.fr/>

AdCF, 2016. *Du Bilan des PCET à l'élaboration des PCAET, Outils et pratiques des communautés en faveur de la transition énergétique.*

ADEME, et MEEM, 2016. *PCAET : Comprendre, construire et mettre en oeuvre.* Clés pour agir.

AMORCE, 2016. *Mémento des planifications climat-air-énergie 2016, à l'attention des communes et intercommunalités.*

ADEME, AMORCE, CEREMA, 2017. *Les données énergétiques territoriales pour la planification et l'action énergie-climat.*

Note du 6 janvier 2017 relative au plan climat-air-énergie territorial », NOR : DEVR1633517